



MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE L'HYGIÈNE
PUBLIQUE ET DE LA COUVERTURE
MALADIE UNIVERSELLE

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

LE CABINET

UNITÉ DE COORDINATION DES
PROGRAMMES À FINANCEMENTS EXTÉRIEURS



AVIS RECTIFICATIF ET DE REPORT.

Dans le cadre de réaliser un audit de la gestion des subventions financières octroyées par GAVI, l'UCP-FE a publié par la presse en ligne **Educarrière** et dans la presse nationale **Soir Info** le **22 mars 2024**, un Avis à manifestation d'intérêt (AMI) en vue de recruter un cabinet d'audit comptable et financier pour exécuter cette mission.

L'UCP-FE vient à travers la publication de cet avis Rectificatif et de report notifier à tout cabinet intéressé par ce recrutement que l'AMI publié le 22 mars 2024 comporte une erreur.

Aux fins de rectification de cette erreur, l'UCP-FE invite tout cabinet intéressé par ce recrutement à se référer à ce nouvel avis à manifestation d'intérêt ci-après :

SOURCE DE FINANCEMENT : FONDS GAVI

Référence : **N° S 02 /2024**

**SELECTION D'UN CABINET POUR L'AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER
DE L'UCP-FE POUR L'EXERCICES 2023**

1. Contexte

Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire à travers le Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle (MSHPCMU) a conclu en 2013 avec GAVI ALLIANCE, un accord cadre de partenariat pour soutenir la mise en œuvre des actions de son Plan National de Santé (PNDS),

Cet accord se décline en un soutien financier pour renforcer la qualité, l'équité et la pérennité des services de vaccination, ainsi qu'à l'introduction d'une manière pérenne des nouveaux vaccins et des technologies appropriées.

L'Unité de Coordination des Programmes à Financements Extérieurs (UCP-FE), est l'organe de suivi Programmatique et de gestion financière, mis en place depuis 2019 par le Ministère de la Santé en vue d'optimiser l'utilisation et la gestion des financements extérieurs du secteur de la santé.

2. Objectifs de l'audit

L'objectif de l'audit financier et comptable est de permettre d'exprimer une opinion professionnelle sur la situation financière de l'UCP-FE afin de donner une assurance à l'Etat ivoirien et au partenaire Gavi que les ressources qui lui sont allouées au titre de l'année 2023 ont été gérées conformément aux procédures décrites dans le manuel de procédures et aux accords de financement.

Cet Avis à Manifestation d'Intérêt est publié dans le but de recruter un cabinet pour l'audit comptable et financier de l'UCP-FE sur sa gestion de l'exercice 2023.

3. Etendu de l'audit et mission

L'audit comptable et financier de l'UCP-FE sera réalisé en conformité avec les normes internationales d'audit (ISA) édictées par l'IFAC et inclura les procédures financières utilisées par l'UCP-FE et acceptées par Gavi ainsi que les vérifications que l'auditeur jugera nécessaires au regard des circonstances.

La mission d'audit comptable et financier de l'UCP-FE couvre toutes les activités et opérations qu'elle a réalisées directement ; les dépenses aussi bien au niveau central que celles engagées au niveau régional et/ou par d'autres partenaires d'exécution.

La mission d'audit portera sur les comptes des exercices clos du 1^{er} janvier 2023 au 31 Décembre 2023.

4. Profil du consultant

- Le Consultant doit être un Cabinet d'Audit et d'Expertise Comptable indépendant, faisant profession habituelle de réviser les comptes, régulièrement inscrit au Tableau d'un Ordre des Expert-Comptable reconnu sur le plan international par l'IFAC ou la FIDEF, ayant une expérience confirmée, en audit financier des projets de développement financés par les Bailleurs de fonds (Banque mondiale, BID, BAD ...).
- L'auditeur sera un Cabinet d'expertise comptable justifiant d'au moins dix (10) ans d'expériences dans le domaine de l'audit financier ;
- L'auditeur doit avoir audité les états financiers annuels d'au moins cinq (5) projets financés par les partenaires techniques et financiers (PTF) ou bailleurs de fonds (Banque mondiale, BID, BAD ...);
- le consultant devra posséder une connaissance suffisante des normes internationales en matière d'audit financier et comptable;
- Il devra en outre posséder une connaissance des dispositions administratives et réglementaires en Côte d'Ivoire et des normes internationales en matière d'audit financier et comptable.

5. Durée de la mission et résultats attendus

Le cabinet sera recruté pour une durée de quarante-cinq (45) jours à compter de la réception de l'ordre de service de démarrage. A cet effet, il aura 30 jours pour les consultations et 15 jours pour produire son rapport.

Le dépôt du rapport final n'excédera pas les 45 jours indiqués ci-dessus.

Au terme de la mission, des livrables suivants sont attendus :

-Un rapport provisoire ;

-Un rapport final détaillé en version électronique et sur support papier.

6. Procédure de recrutement et méthode de sélection

Le recrutement du consultant se fera suivant la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (**SFQC**) telle que décrite dans le code de Passation des Marchés publics ivoiriens.

7. Tous les soumissionnaires devront joindre obligatoirement à leur dossier les documents ci-dessous :

une lettre de manifestation d'intérêt signée du représentant du cabinet faisant apparaître son nom, sa qualité, son adresse et les pouvoirs qui lui sont délégués ;
une copie du Registre de Commerce et de Crédit Mobilier (RCCM) ou tout autre document équivalent pour les entreprises étrangères ;
Une plaquette de présentation des activités de l'équipe dirigeante du cabinet ;
Une fiche descriptive du personnel clé de la mission ;

une attestation de non faillite pour les entreprises étrangères datant de moins de 6 mois à la date limite de dépôt des manifestations d'intérêt ;

la présentation du cabinet (son existence légale, organigramme, personnel) ;
la liste du personnel que le soumissionnaire compte faire intervenir dans la réalisation de la mission.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires relatives à la mission et les TDR à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : Bureaux annexe de l'UCP-FE, sis au sein du bâtiment de la DRH SANTE en face du Groupe médical du Plateau de **7 heures 30 minutes à 12 heures 30 minutes et de 14 heures 30 minutes à 16 heures 30 minutes** temps universelles jours ouvrés (retrait gratuit) **auprès de monsieur AKA Innocent , contact : 01 02 24 20 11 /07 08 76 20 27**; ou par courriel à l'adresse suivante : ino100aka@gmail.com

8. Dépôt des manifestations d'intérêt

Les manifestations d'intérêt doivent être élaborées en langue française et devront être déposées sous pli fermé comprenant six (6) exemplaires dont un original placé tous dans une même enveloppe et portant clairement la mention « **Manifestation d'intérêt pour la réalisation de l'audit comptable et financier de l'exercice 2023 de l'UCP-FE, « A n'ouvrir qu'en séance d'ouverture des plis** » à l'adresse suivante :

À l'attention de Monsieur le Professeur Mamadou SAMBA.

Fonction : **Coordonnateur Général de l'UCP-FE.**

Localisation précise du bureau : **Bureaux annexes de l'UCP-FE En face du Groupe Médical du Plateau**

Numéro de téléphone : **07 07 07 41 14 /01 02 24 2011**

Adresse Email : ino100aka@gmail.com / servicemarche_ucp-fe@outlook.fr

Les dates et heure limites de remise des offres sont les suivantes :

Date : **16/ 04/ 2024**

Heure : **09** minutes :**30** Temps universel.

Outre les originaux des manifestations d'intérêt, le nombre de copies exigé est de **six (06)**.

9. L'ouverture des plis aura lieu à l'adresse suivante :

Localisation précise du bureau :

Bureau annexe de l'UCP-FE sis au sein du Bâtiment de la DRH du Ministère de la santé en face du Groupe Médical du Plateau.

Date : **16/ 04/ 2024**

Heure : **10** minutes : **00** temps universel.